



Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 20 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : MERCIER Serge (donne procuration à APPRIEUX Angéline)

Date de la convocation : 14 octobre 2016

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle

Objet de la délibération : Convention de fourrière avec la SPA

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de fourrière établie par la SPA du Nord Isère. Le montant de la redevance demandée s'élève à 0.28 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De confier à la SPA du Nord Isère le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour un montant de $743 \times 0.28 = 208.04$ €.

- AUTORISE Le Maire à signer la convention

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 octobre 2016

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

